JUSTICE AUX MINORITÉS

PROTECTION

— DE —

L'INDUSTRIE NATIONALE

PROTECTION ET DEVELOPPEMENT

DE L'AGRICULTURE

LETTRE

— DE —

Mr F.-J. BISAILLON, C. R.

Candidat Conservateur

— AUX —

Electeurs du Comté de Laval

Trar a.o.

1896 (29)

75323

AUX LECTEURS DU COMTE DE LAVAL

Messieurs les électeurs,

Des délégués de toutes les paroisses du comté de Laval, réunis en convention, m'ont fait l'honneur de m'offrir la candidature. J'ai cru de mon devoir de l'accepter à cette heure suprême de notre existence nationale où les intérêts les plus sacrés de notre race et de notre foi, de même que l'avenir de notre pays, se jouent sur le résultat d'une élection.

Non pas que j'aie la présomption de pouvoir remplacer en tous points

L'homme distingué qui fut votre représentant

pendant près de 23 ans, dans la chambre des Communes. Mais vous trouverez en moi un homme dévoué comme lui à son pays et prêt à tous les sacrifices pour la défense des droits et des intérêts canadiens en général et ceux de ses mandataires en particulier. Formé à la même école que lui, à cette école chrétienne et conservatrice qui a tant fait jusqu'ici pour le bien de la patrie, je ne demande qu'à marcher sur ses traces et continuer les traditions d'honneur et de loyauté qu'il a laissées dans le comté de Laval et dans la chambre des Communes.

On vous a dit que j'ai été candidat défait dans Verchères. C'est vrai. Plusieurs fois déjà, j'avais refusé la candidature, n'ambitionnant pas les honneurs politiques. Mais l'an dernier une question d'une importance primordiale pour les catholiques et les Canadiens-français s'est présentée. Le parti conservateur, qui, pour moi, est le parti de l'ordre social et des véritables libertés, a fait apppel à mon patriotisme. Dans l'intérêt d'une cause qui nous est chère à tous, j'ai accepté le sacrifice qu'on me demandait, et si mon adversaire a été victorieux, c'est en faisant des promesses qu'il n'a malheureusement pas tenues.

Aujourd'hui, je me présente à vous comme le champion de cette même cause, celle des minorités quelles qu'elles soient, celle du

Respect de la constitution et de la liberté de conscience,

celle du droit inaliénable des pères de famille de faire donner à leurs enfants les enseignements de la foi chrétienne et de la morale, en même temps que ceux des sciences profanes.

Je n'ai pas besoin de vous redire de quelle injustice souffre la minorité catholique et française de Manitoba. Vous savez que, grâce à une loi passée par les libéraux, les parents catholiques sont obligés de payer des taxes pour le maintien d'écoles que leur conscience réprouve et auxquelles ils ne peuvent pas envoyer leurs enfants. Vous savez que cette loi tyrannique les met dans l'impossibilité d'avoir des écoles catholiques. Vous savez encore que le comité judiciaire du Conseil Privé d'Angleterre, le plus haut tribunal de l'Empire dont nous faisons partie, a consacré le droit et le devoir du parlement fédéral d'intervenir pour faire disparaître cette injustice criante et rendre à la minorité catholique de Manitoba ses écoles que lui garantissent les traités et la constitution.

Vous savez enfin que le parti conservateur a entrepris, à la dernière session du Parlement, d'accomplir envers la minorité catholique de Manitoba, le même acte de justice qu'il accomplirait envers toute minorité opprimée. Fondateur de la nation canadienne qu'il a toujours cherché à consolider dans la paix, l'harmonie et la prospérité, il a lié son sort à cette mesure de justice. Victorieux par le vote populaire ou vaincu par le fanatisme et la trahison nationale, il reste fidèle à son programme de justice égale à toutes les races, et toutes les religions qui se partagent la population du Canada.

LA LOI SOUMISE PAR LUI AUX CHAMBRES AVAIT L'APPROBATION DE NOS CHEFS SPIRITUELS, les évêques, qui sont nos guides dans les questions intéressant la foi ou les mœurs. Elle avait l'approbation de la minorité manitobaine, la plus intéressée après tout et la mieux en état de juger de ses propres besoins.

Si elle n'est pas adoptée, si la question des écoles n'est pas réglée, c'est dû à l'obstruction qu'ont faite, dans le Parlement, les libéraux unis aux fanatiques qui suivent McCarthy et Clarke Wallace.

Je viens vous demander d'approuver par votre vote la politique juste et véritablement nationale du parti conservateur sur la question des écoles de Manitoba, et l'aider à soumettre de nouveau aux Chambres une loi réparatrice et qui rendra pleine et entière justice à la minorité. Il n'est pas besoin d'une enquête pour cela, parce que l'injustice dont souffrent les catholiques est parfaitement établie par les tribunaux et admise par tous les gens sincères.

Je fais ce même appel, et avec une égale confiance, aux protestants de ce comté, je connais assez leur esprit de justice et de *fair play*, leur respect de la loi, des tribunaux et de la parole donnée, pour savoir que, dans cette question des écoles, ils verront avant tout une QUESTION DE DROIT, D'ÉQUITÉ ET D'HONNEUR. S'ils ont dans la province de Québec, des droits et des prévilèges que chacun respecte, s'ils en ont eu dans Manitoba tant qu'ils ont été la minorité, c'est que le parti conservateur, fort de l'appui des catholiques et des Canadiens-français, a toujours inscrit en tête de son programme et a toujours eu comme guide de sa conduite, les mots :

Justice et Liberté.

Je ne puis que déplorer, messieurs les électeurs de Laval, protestants comme catholiques, les attaques dont sont en ce moment victimes les vénérés membres de l'épiscopat et du clergé. Ils ont fait leur devoir en donnant une direction à l'électorat sur une question qui n'est pas seulement religieuse mais repose sur la loi naturelle et les droits de tous les pères de famille, quelle que soit leur nationalité et leur croyance.

Vous dénoncerez par votre vote, j'en suis certain, messieurs les électeurs, ces doctrines dangereuses que les chefs libéraux et leur presse cherchent à répandre dans le peuple pour détruire l'ordre et le principe même de l'autorité sans lesquelles une nation ne peut pas vivre et prospérer.

Dans une circonstance comme celle-ci, messieurs les électeurs, vous ne pouvez pas être satisfaits des demi-promesses que vous donne mon adversaire. Il votera, dit-il, pour une loi réparatrice ; mais, aussitôt après, il refuse de répudier la politique de son chef, M. Laurier, qui est l'opposé même d'une loi réparatrice. Et puis que pourrait-il faire pour le règlement de la question des écoles, fût-il

LES AFFAIRES SCOLAIRES, et que pas un seul candidat libéral protestant, dans aucune des provinces, n'a donné un engagement quelconque qu'il appuiera une loi réparatrice ? La plupart au contraire se sont prononcés contre cette loi.

Le seul moyen de venir réellement en aide à la minorité manitobaine, c'est de confier le pouvoir au parti dont le programme clair, défini, bien arrêté, non équivoque, est de rendre justice a cette minorité et qui a donné des preuves de sa bonne foi, comme l'a fait le gouvernement conservateur.

Ce serait vraiment jouer un jeu de dupe que de confier les intérêts de la minorité à un parti qui a déjà fait rejeter une loi réparatrice, dont les membres dans les provinces anglaises, font appel aux préjugés contre les catholiques et les canadiens-français,—comme le font les chefs et les journeaux libéraux,—et qui ne va pas plus loin que des promesses d'un règlement incertain.

Entre ces deux politiques, l'une franche et catégorique, l'autre équivoque et fausse, l'on ne doit pas douter du choix de l'électorat, car ce serait douter du patriotisme et du bon sens de notre population.

Il est une autre question, messieurs les électeurs, qui doit attirer votre attention d'une manière toute spéciale, puisqu'elle divise profondément les deux partis politiques et ne peut manquer d'avoir un effet considérable sur la prospérité du pays et votre prospérité personnelle. C'est celle de

La politique nationale.

Pour ma part, je suis partisan de cette politique que vous avez approuvée à maintes reprises, que le parti conservateur a introduite en ce pays, et qui consiste à donner une protection raisonnable à l'industrie manufacturière et agricole.

Une comparaison entre les périodes de 1873 à 1878 et de 1890 à 1896 vous suffira pour confirmer ce que votre expérience personnelle vous a déjà appris sur les heureux résultats de la Protection.

Dans ces deux périodes le pays est passé par une crise financière et commerciale. Mais de 1873 à 1878 les banques ont fermé leur portes, les manufactures ont failli, le nombre des banqueroutes a augmenté, celui des terres vendues par le shérif a triplé ; ça été la ruine et la misère.

Dans la seconde période, celle de 1890 à 1896, il y a eu une certaine gêne, sans aucun doute. Mais la Politique Nationale a opéré comme un mur de protection et le Canada a moins souffert que les autres pays. De plus, les efforts du gouvernement conservateur ont réussi à donner au Canada de nouveaux marchés pour ses produits, et surtout le marché anglais. De sorte que, dans un moment de crise aux Etats-Unis, nous ne sommes plus fatalement entraînés à la ruine, mais nous avons d'autres pays pour écouler nos produits.

S'il est vrai que les Etats-Unis ont un marché de soixante-cinq millions d'âmes, c'est-à-dire treize fois plus considérable que le nôtre, il est également vrai que leur nombre de producteurs est plus considérable dans la même proportion. Pour chaque consommateur américain auquel nous pourrions vendre, les Etats-Unis ont douze à quinze producteurs prêts à venir offrir sur notre marché local les articles que nous produisons.

Sans compter que les Etats-Unis ont sur nous l'avantage d'un climat plus varié et plus hâtif. Quand vous serez prêts, messieurs les cultivateurs de Laval et de toute l'Ile de Montréal, à vendre sur le marché les primeurs de vos jardins, de vos vergers et de vos terres, vos concurrents américains auront déjà envahi ce même marché depuis un mois environ s'ils n'en sont pas empêchés par un

TARIF PROTECTEUR, LES PRIX SERONT TOMBÉS, LA CULTURE NE PAIERA PLUS, ET CE SERA LA RUINE POUR TOUS.

La politique de tarif de revenu que M. Laurier semble enfin avoir adopté, ne nous ouvrirait pas d'avantage les marchés des Etats-Unis, mais ne ferait que rendre plus facile aux étrangers l'accès du marché local.

Les libéraux comprennent enfin que les Américains ne veulent pas de traité de réciprocité qui, d'ailleurs ne devrait être fait qu'avec une grande prudence, car les prix des produits agricoles aux Etats-Unis ne sont guère encourageants. A la fin de mai dernier, voici quels étaient les prix des principaux produits agricoles, à Chicago où se règle les prix américains, et à Montréal.

			MONTRÉAL	CHICAGO
Blé,	le minot		$ 0.74	$ 0.57⅝
Avoine,	"		0.30	0.17¼
Orge,	"	Brasseries	0.47	0.32
		Bétail	0.35	0.25
Seigle,	"		0.51	0.32½
Beurre	"		0.16	0.15
Lard,	"		5.25	4.17½
Blé-d'Inde	"		0.35	0.27⅝
Foin			12.00	11.00
Patates	le minot		0.17 à 0.20	0.06

Et ainsi de suite. S'IL N'Y AVAIT PAS DE PROTECTION, LES AMÉRICAINS ENVERRAIENT SUR NOTRE MARCHÉ LES PRODUITS AGRICOLES QU'ILS SONT OBLIGÉS DE SACRIFIER aujourd'hui et les prix que vous recevez baisseraient d'autant.

Ce qui est vrai de la protection agricole l'est également de la

Protection Industrielle.

Plus il y a de travail dans les villes, plus il y a d'argent payé en salaires, et mieux les cultivateurs vendent leurs produits, parce qu'il y a plus d'acheteurs. Faites disparaître les ouvriers et la population des villes ; à qui vendrez-vous les produits de vos terres et de vos jardins ?

Or tout le monde est forcé d'admettre que la Protection a augmenté le nombre des manufactures et, par conséquent, des acheteurs. Elle a donc rendu meilleure la position des cultivateurs, en améliorant et agrandissant le marché local, le meilleur de tous, puisque le cultivateur, quand il vend sur le marché local, sauve les frais du transport à l'étranger.

De plus, la Protection a fait baisser les prix de tous les articles que les cultivateurs achètent. Un habillement qui valait $18 en 1878 ne coûte plus que $10 ; le prix du sucre a baissé de 12 cents à 5 cents ; le coût des ferronneries est tombé de moitié et souvent des trois quarts ; on peut avoir pour $45 comptant une moissonneuse qui aurait coûté $80 en 1878 ; et il en est de même pour tous les autres articles. Malgré cela, il y a plus d'ouvrage que du temps des libéraux et les salaires sont meilleurs.

C'est le maintien et la continuation de cette politique véritablement nationale et bienfaisante que le parti conservateur vous demande d'assurer par votre vote.

Ce qu'il vous demande encore, messieurs les électeurs, et ce que je vous demande en son nom, c'est de l'aider à continuer la politique de

Développement et de progrès agricoles qu'il a inaugurée.

Grâce à ses efforts, le marché anglais a pris de plus en plus d'importance pour les cultivateurs canadiens. Nos exportations de produits de la ferme à la

75323

Grande Bretagne, qui n'étaient que de $32,000,000 en 1879 ont monté à une moyenne de $50,000,000 durant les cinq dernières années. C'est le marché anglais qui absorbe la plus grande partie de nos produits laitiers, de nos fruits, etc. Il est, pour la région de Montréal surtout, le marché par excellence, après le marché local.

Il est donc dans l'intérêt bien entendu des cultivateurs d'en rendre l'accès de plus en plus facile et avantageux. C'est ce que travaille à faire le gouvernement, au moyen d'une ligne de steamers rapides et surtout par l'établissement d'entrepôts frigorifiques dans les ports d'expédition et de compartiments réfrigérants dans les navires. L'expérience en a été faite avec un succès complet.

Beaucoup des produits de la terre sont difficiles à conserver et le cultivateur est forcé de les vendre le plus tôt possible, pour ne les pas perdre. Avec ce système de compartiments froids cet inconvénient disparaît en grande partie. Le beurre, le fromage, les œufs, les fruits, les légumes, les viandes peuvent être expédiés en Angleterre en parfait état et attendre la hausse du marché. C'est donc une garantie que LES PRIX SERONT PLUS ÉLEVÉS quand ce système sera établi sur une grande échelle. Et c'est ce que se propose de faire le gouvernement conservateur, dont la bienfaisante initiative nous a donné l'industrie laitière, les fermes expérimentales, les écoles d'agriculture, les voies de communication faciles par chemin de fer et par eau, et dont le service de steamers rapides réduira à quatre jours et quelques heures la distance qui nous sépare du marché anglais.

Toujours dans l'intérêt de la classe agricole ce gouvernement se propose d'établir à ses frais, durant un an, pour en assurer ensuite l'existence permanente, de vastes abattoirs, ce qui ouvrira un nouveau champ d'action à l'entreprise agricole. Avec des abattoirs, vous aurez, messieurs les cultivateurs, un marché avantageux et constant pour vos bestiaux. Déjà ce projet serait accompli, si les libéraux n'avaient pas, par leur obstruction, empêché l'argent nécessaire d'être voté par les chambres, à la dernière session.

Après vous avoir exposé avec sincérité les principales questions sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer par votre vote, permettez-moi, messieurs les électeurs, de solliciter votre appui patriotique et désintéressé, ce n'est pas pour moi que je le réclame, mais pour une cause véritablement nationale, votre cause à vous et celle de tous les amis sincères de notre cher Canada.

Le programme que je viens vous exposer, je le suivrai honnêtement, loyalement et je m'efforcerai, avec toute l'énergie dont je suis capable, de le faire triompher, me réservant de guider ma conduite politique sans esprit de parti, mais d'après les meilleurs intérêts du Canada et du comté de Laval en particulier.

Le programme que je vous demande d'approuver peut se résumer en quelques mots :

JUSTICE AUX MINORITES

PROTECTION DE L'INDUSTRIE NATIONALE

PROTECTION ET DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs les électeurs,

Votre serviteur dévoué,

F.-J. BISAILLON.

Comté de Laval, 16 juin 1896.

BULLETIN DE VOTE

Election pour le District Electoral de Laval, 1896.

BISAILLON François-Joseph Bisaillon, de la Cité de Montréal, Avocat, C. R.	X
FORTIN Thomas Fortin, du Village de Ste-Rose, Avocat.	